



Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

Service obligatoire 3

Pourquoi les cantons ont-ils également besoin d'une armée forte ?



Voici comment vote l'UDC

Loi sur l'intégration 12

„L'intégration commence dans le cœur“, affirme Yvette Estermann.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bulletin de vote pour la votation populaire du 22 septembre 2013

Acceptez-vous l'initiative populaire "Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire"?	Réponse Non
---	-----------------------

Acceptez-vous la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)?	Réponse Non
---	-----------------------

Acceptez-vous la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr)?	Réponse Oui
---	-----------------------

Participez !

Le droit suisse avant le droit international et étranger

Répondez à notre questionnaire en pages 8 et 9 !

VOTRE AVIS COMPTE !

dietschi
DRUCK&MEDIEN OLTEN



Bien plus qu'une imprimerie.

Dietschi AG Druck&Medien | Ziegelfeldstrasse 60 | 4601 Olten
Telefon 062 205 75 75 | Telefax 062 205 75 00
www.dietschi.ch | info@dietschi.ch



Pour moi, c'est de la haute trahison

Ces derniers jours, une polémique a fait rage dans la NZZ concernant la formulation de mon discours de bienvenue à l'assemblée des délégués UDC à Genève. « Pour moi, c'est de la haute trahison », tels sont les mots que j'ai utilisés pour qualifier l'attitude du Conseil fédéral, particulièrement en ce qui concerne la politique européenne et la pression exercée par d'autres États sur notre pays.

Le Conseil fédéral a récemment émis le mandat de négocier avec l'UE un accord-cadre institutionnel prévoyant la reprise dynamique du droit européen et attribuant à la Cour de justice de l'Union européenne le pouvoir suprême d'interpréter le droit et les décisions en cas de litige entre la Suisse et l'UE. Yves Rossier, le négociateur en chef de la Suisse, a lui-même admis à propos de cette solution : « Oui, ce sont des juges étrangers ». Ce mandat de négociation a été précédé de diverses négociations préparatoires menées par le Conseil fédéral et par l'administration. Tout cela est parti d'exigences formulées par l'UE, qui veut imposer à la Suisse ses principes relatifs à l'harmonisation et à la reprise du droit pour les accords bilatéraux ultérieurs. Dès le début, le Conseil fédéral a manqué de transparence, se fondant sur des expertises qu'il avait mandatées et qui étaient longtemps restées secrètes, notamment celle du Prof. Daniel Thürer ou sur un document appelé « Non Paper », qui n'a toujours pas été publié, résumant des entretiens exploratoires entre Berne et Bruxelles sur différents scénarios.

Dans l'expertise Thürer que je viens d'évoquer, on explique comment la « communauté de valeurs » de l'Union européenne imprègne son droit, lequel, en tant que droit international, prévaut sur le droit national. Cette expertise étudie même comment un rattachement institutionnel à l'UE pourrait avoir lieu sans que le peuple et les États n'aient leur mot à dire. À présent, le Conseil fédéral lui-même adopte cette logique. Elle est aussi parfaitement en ligne avec la tendance du Conseil fédéral, de l'administration et du gouvernement fédéral à mettre le droit international au-dessus du droit suisse. Les initiatives populaires dérangeantes ne sont plus mises en œuvre. Selon le Conseil fédéral, le droit d'initiative devrait être restreint. La Suisse cède ainsi pas à pas sa souveraineté sur son propre droit. Cela signifie une énorme perte de souveraineté et d'indépendance, conséquence directe des manœuvres du Conseil fédéral.

L'art. 266 du code pénal sanctionne, comme l'indique son intitulé, toute « Atteinte à l'indépendance de la Confédération ». Il décrit donc ce que l'on appelle dans le langage courant le crime de « haute trahison ». Le chiffre 1 de cet article dispose : « Celui qui aura commis un acte tendant à porter atteinte à l'indépendance de la Confédération ou à mettre en danger cette indépendance, ou à provoquer de la part d'une puissance étrangère, dans les affaires de la Confédération, une immixtion de nature à mettre en danger l'indépendance de la Confédération, sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins. »

Alors, je pose la question : qu'est-ce que la reprise dynamique du droit étranger, qu'est-ce que la soumission à un tribunal étranger, qu'est-ce que le démantèlement des droits de participation du peuple souverain, sinon une atteinte ou une mise en danger de cette indépendance ? Ne provoque-t-on pas ici selon toute évidence l'immixtion d'une puissance étrangère dans les affaires de la Confédération ? Pour moi, l'art. 266 ch. 1 du code pénal décrit précisément les caractéristiques de la politique européenne et de diverses autres activités récentes de politique étrangère (Lex USA, accord sur l'impôt sur les successions avec la France, etc.). Pour moi, c'est de la haute trahison.

Je ne suis pas juriste et je n'ai pas non plus l'intention de traîner le Conseil fédéral devant les tribunaux. Par ailleurs, il serait probablement difficile d'apporter la preuve que les conseillers fédéraux, par leurs actes veuillent délibérément mettre en péril l'indépendance de notre pays. Je me demande toutefois si le Conseil fédéral sait ce qu'il fait. Pour moi, c'est donc clair : sur le plan politique, il convient de tout faire pour arrêter le Conseil fédéral, si nécessaire avec le soutien du peuple dans les urnes. L'indépendance et le bien-être de la Suisse sont trop importants pour rester les bras croisés face aux derniers développements.

Toni Brunner, conseiller national, Président de l'UDC Suisse

NON à la suppression de l'obligation de servir

La Suisse est un pays riche, où il fait bon vivre. Nous avons parfois tendance à ne plus nous apercevoir de certaines choses, comme si elles allaient de soi. Dans l'ensemble, nous sommes plutôt mieux lotis ici. Cela peut et doit rester ainsi à l'avenir. Pour ce faire, nous devons toutefois défendre vigoureusement nos acquis et nos points forts, et ne pas rester passifs par fierté ou par ignorance.

Même si rien aujourd'hui ne le laisse heureusement présager, on ne peut exclure que notre pays doive un jour aussi se défendre militairement. Il pourrait non seulement s'agir de combats, mais aussi de formes de guerre modernes, notamment dans le domaine du terrorisme.

L'armée fournit aussi une aide en cas de catastrophe

On ne saurait nier le rôle essentiel de notre armée au sein du réseau national de sécurité. Comme évoqué ci-dessus, il ne s'agit pas uniquement d'actes de défense et de lutte armée. Notre armée effectue aussi des interventions subsidiaires, telles la sécurisation du trafic aérien, l'assistance au Corps des garde-frontières ainsi que la protection du WEF ou d'autres conférences internationales. Un autre domaine essentiel est celui de l'aide en cas de catastrophe ; sur les dix dernières années, 3500 jours de service par année en moyenne ont été utilisés à cette fin.

L'obligation du service militaire garantit la capacité d'agir

Mettre fin au service obligatoire, ce serait restreindre considérablement la marge de manœuvre de la Suisse en matière de politique de sécurité. Seule l'obligation générale de servir garantit la disponibilité d'un nombre suffisant de personnes. Et celle-ci est indispensable pour disposer d'une réserve importante de personnel, pouvant être mobilisée sur mesure en fonction des besoins.

Si les effectifs baissent, comme le postule l'initiative, il faudra compenser les prestations actuellement fournies par

l'armée. Si l'on ne veut pas simplement les supprimer, elles devront être compensées en interne par davantage de personnel professionnel ou par des technologies plus performantes, ou alors par d'autres organisations de sécurité. Cela aurait des conséquences de grande ampleur sur la Confédération, les cantons et les communes, notamment en ce qui concerne leurs corps de police ou encore la gestion des catastrophes ou des situations de crise. Les cantons et les communes devraient renforcer leurs moyens d'intervention et assumer des coûts supplémentaires pour compenser en partie les effectifs militaires manquants.

Le service civil obligatoire serait lui aussi supprimé

L'acceptation de l'initiative se répercuterait en outre sur la protection civile, bien que celle-ci ne soit nullement mentionnée. D'une part, la protection civile ne pourrait plus recevoir les personnes déclarées partiellement aptes à servir, donc aptes au service civil, dans le cadre du recrutement obligatoire. D'autre part, en cas de suppression de l'obligation générale de servir dans l'armée, il faudrait sans doute aussi supprimer l'obligation de service civil. En conséquence, la protection civile peinerait à recruter un nombre suffisant de personnes et/ou devrait mettre en place des incitations financières importantes pour les attirer.



En cas de catastrophe, le soutien de l'armée aux autorités est indispensable pour sauver des vies.

NON à l'initiative populaire pour l'abrogation du service militaire obligatoire

L'armée de milice est la mieux à même de fournir les prestations requises de la part de l'armée dans notre pays. Notre modèle actuel nous permet de mettre à profit les connaissances et les compétences de la population civile dans l'armée, de garantir la mixité régionale et sociale des troupes, et de préserver la relation étroite entre armée et société civile ainsi que la politique de défense traditionnelle. Le service militaire obligatoire et l'armée de conscrits fondent un modèle d'armée démocratique, dans lequel chacun est tenu de s'engager personnellement. Pour tous ces motifs, il convient de déposer dans l'urne un NON convaincu à l'abrogation du service militaire obligatoire.



André Rügsegger, conseiller d'État, chef du département de la sécurité, Brunnen (SZ)

Un ange gardien de série.

Le nouvel Outlander 4x4 avec eAssist



Sensation: dès novembre
aussi comme Plug-in Hybrid 4x4



- » Innovation: eAssist avec régulateur de vitesse adap., assist. au freinage d'urgence en ville, aide au suivi de trajectoire
- » Sûr: 4x4, 9 airbags, aide au démarrage en côte, 5* Euro NCAP test
- » Confort: 2 zones de climatisation, phares au xénon, Keyless Entry, audio haut de gamme, boîte automatique
- » Accueillante pour familles: 7 sièges, très spacieuse et confortable
- » 4x4 DID Intense eAssist, CHF 45'999.-*
- » 2WD Invite, 5 sièges, CHF 29'999.-*



www.mitsubishi-motors.ch

 www.facebook.com/MitsubishiCH



OFFICIAL CAR PARTNER

Génial à tout point de vue.



Légaliser les saucisses à rôtir

Cette votation vise à supprimer une restriction insensée de l'assortiment imposée aujourd'hui par l'Etat aux commerces qui ont de toute manière le droit d'ouvrir toute la nuit. Cette réglementation n'est pas comprise par les entreprises concernées et encore moins par les consommatrices et consommateurs. Contrairement aux allégations des auteurs du référendum, il ne s'agit ni de libéraliser les heures d'ouverture des commerces, ni de modifier la situation des travailleurs. Quatre représentants de l'UDC prennent position et disent pourquoi ils voteront Oui à la révision de la Loi sur le travail.

«Je dis **oui** à la loi révisée sur le travail pour sauvegarder des emplois.»

Jean-François Rime, conseiller national (FR),
Président Union suisse des arts et métiers usam



«Mettons un terme à cette absurdité bureaucratique qui oblige à couvrir une partie de l'assortiment ! **Oui** à la Loi sur le travail !»

Natalie Rickli,
conseillère nationale (ZH)



«Se soumettre à des directives étatiques pour aller aux courses ? C'est absurde et bureaucratique c'est pourquoi je dis **oui** à la Loi sur le travail !»

Caspar Baader, conseiller national (BL)



«Je dis **oui** à la révision de la Loi sur le travail afin de pouvoir acheter ma saucisse quand j'en ai envie !»

Alfred Heer, conseiller national (ZH)



6 Assemblée des délégués à Genève (GE)

« Il est hors de question de laisser faire des traîtres »

Le 24 août 2013, quelque 300 délégués UDC de toute la Suisse se sont rendus à Genève pour leur traditionnelle assemblée. A cette occasion, le président de l'UDC Suisse Toni Brunner a fortement critiqué le Conseil fédéral car ce dernier tente de faire entrer la Suisse dans l'UE sans soumettre la question au vote du peuple. « Il est hors de question de laisser faire des traîtres » a-t-il alors déclaré pour qualifier ceux qui, au lieu de défendre les intérêts de la Suisse, tentent de tromper le peuple sur leurs véritables intentions.



Les quelque 300 délégués UDC ont unanimement refusé l'initiative du GSsA pour supprimer l'armée et l'initiative « 1:12 » de la Jeunesse socialiste.



Le président de la Confédération Ueli Maurer, la vice-présidente de l'UDC Judith Uebersax et le secrétaire général Martin Baltisser lors du vote sur l'initiative du GSsA.



La conseillère nationale Céline Amaudruz, présidente de l'UDC Genève entourée de L'Echo des Pâturages de St-Cergues (VD) qui a animé l'assemblée des délégués.



Le conseiller national Toni Brunner, président de l'UDC Suisse a tenu un discours fort pour prévenir d'une adhésion rampante à l'UE.

Oui à la responsabilité **NON** à la loi sur les épidémies

En automne 2012, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les épidémies (LEp). Ce qui a d'abord été vendu comme une « petite révision » s'est ensuite révélé un blanc-seing accordé à la Confédération. Les formulations floues et les mesures ancrées dans la Loi sur les épidémies entaillent profondément la responsabilité individuelle des citoyens et nuisent en outre à notre fédéralisme, qui fonctionne bien.

Dans la décision d'accepter ou de refuser cette loi, il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre les vaccins mais quand est le moment adéquat pour prendre des mesures idoines. À partir de quand peut-on porter atteinte à des droits personnels ?

Liberté et autodétermination

La nouvelle LEp délègue une grande marge de manœuvre aux autorités et aux organisations internationales. Un rhume qui sévit dans tout le pays suffit déjà à faire appliquer des mesures coercitives et des thérapies médicamenteuses. Et cela, à partir d'un taux d'une personne malade pour mille habitants ! L'enjeu est donc la liberté personnelle et l'autodétermination.

Trop de marge de manœuvre pour les autorités

Ce qui dérange est que la nouvelle loi regorge de formulations potestatives et de notions juridiques indéterminées. On ne sait cependant pas avec certitude quelles seraient les conséquences de la nouvelle loi. Ce qui est clair en revanche, c'est qu'elle permet toutes formes d'arbitraire étatique. Quelques cantons, partis (PDC et UDC) et associations (notamment l'USAM) ont déjà critiqué ces formulations opaques au stade de la

consultation. Le terme « circonstances exceptionnelles » aurait dû être défini plus clairement. Aucune attention n'a toutefois été portée à ces doutes légitimes et les formulations vagues ont été maintenues.



La nouvelle Loi sur les épidémies délègue trop de pouvoir aux autorités et aux organisations internationales.

Des notions juridiques telles que « danger pour la santé » ou « atteinte à la santé » ne permettent pas de connaître les mesures coercitives qu'elles pourraient entraîner. Ces termes ne sont en effet pas définis plus précisément. Ainsi, en principe, une vague de refroidissements même anodine pourrait être utilisée abusivement

pour les mesures les plus absurdes. Dans le cas de la fièvre porcine en particulier, nous avons pu voir les conséquences potentielles du zèle excessif des autorités fédérales.

L'OMS décide des mesures de coercitives

Les partisans affirment que la nouvelle loi ne prévoirait aucune obligation de se faire vacciner ou que celle-ci existait déjà dans l'ancienne loi. C'est faux, comme le révèle clairement le projet de loi. Bien que ceux qui ne souhaiteraient pas se faire vacciner ne puissent y être contraints par la force, ces personnes pourraient être placées

en quarantaine ou se voir interdites de travailler. Si ce n'est pas de la coercition...

Il est certes exact que la loi actuelle prévoit elle aussi une certaine obligation de se faire vacciner. Ce qui change cependant, c'est que des formulations élastiques telles que « circonstances exceptionnelles » déterminent la mise en place de mesures coercitives. Et ces dispositions seraient dans certains cas interprétées par l'OMC. Une autorité étrangère (et non plus les cantons comme actuellement), qui ne connaît pas le contexte suisse, déciderait donc du bien-fondé de mesures obligatoires dans le cadre d'un plan de pandémie.

Dire non, pour une meilleure loi

Je ne prétends pas que nous n'ayons pas besoin de loi sur les épidémies. Ce que je dis, c'est que la Suisse mérite une meilleure loi. Il s'agit de la question-clé suivante : Quelles mesures restreignant les droits personnels doivent être admissibles ? En l'état, cette loi donne une marge de manœuvre excessive à la Confédération et aux organisations internationales. Nous perdons une part importante de notre indépendance, de notre autodétermination et de notre responsabilité, ce que nous ne pouvons accepter. C'est pourquoi un Non est la réponse la plus raisonnable.



par Sebastian Frehner, conseiller national, président UDC Bâle-Ville, Bâle (BS)

Participez !!!

Chers lectrices et lecteurs du Franc-Parler

Le document de fond de l'UDC „Le droit suisse avant le droit international et étranger“ est en procédure de consultation interne et externe jusqu'au 20 décembre 2013.

Nous vous prions donc de bien vouloir répondre aux questions suivantes qui ont trait au document de fond et aux propositions qu'il contient:

Vous trouverez le papier de position sous: [www.udc.ch/papiers de position](http://www.udc.ch/papiers_de_position)



Oui

Je veux participer!!!

1. Organisation/personne répondante:

.....
.....
.....
.....

2. Voyez-vous un besoin d'intervenir dans la thématique droit national/droit international?

Oui Non

Motivation éventuelle

.....
.....
.....
.....

3. Partagez-vous les grands axes du document de fond „Le droit suisse avant le droit international et étranger“?

Oui Non

Motivation éventuelle

.....
.....
.....
.....

4. Quelles remarques concrètes concernant ce document et les

.....
.....
.....
.....

5. Soutenez-vous les modifications de la Constitution fédérale?

La Constitution prime le droit international

Oui Non

Motivation éventuelle

.....
.....
.....

Réserve du droit international impécunieuse
Quelle variante (1-4; p. 19/20 du document de fond)

- Variante 1
- Variante 2
- Variante 3
- Variante 4

Motivation éventuelle

.....
.....
.....

Le droit suisse n'est adapté au droit international par une loi ou un traité d'Etats soumis au droit international (document de fond)

Oui Non

Motivation éventuelle

.....
.....
.....

La Suisse ne reconnaît pas de décisions étrangères n'est pas indépendant et impartial et ne peut valait à l'origine (p. 21 du document de fond)

Oui Non

Motivation éventuelle

.....
.....
.....

**es souhaitez-vous faire con-
solutions esquissées?**

ations suivantes de la Consti-

ational (p. 19 du document de fond)

ratif (p. 19 du document de fond)
ument de fond) favorisez-vous?

t international que si la Constitution,
au référendum le prévoient (p. 20 du

sions d'un tribunal international qui
et qui n'applique pas le droit tel qu'il
t de fond)

La Constitution et les lois fédérales ont la primauté sur des traités d'Etat qui les contredisent; ces derniers devront être renégociés ou résiliés. Un traité d'Etat soumis au référendum qui a été approuvé après l'entrée en vigueur d'une loi fédérale a cependant la priorité sur cette dernière. (p. 21 du document de fond)

Oui Non

Motivation éventuelle

6. L'UDC doit-elle mettre en pratique ses propositions moyennant des interventions parlementaires?

Oui Non

Motivation éventuelle

7. Faut-il lancer une initiative populaire contenant les modifications constitutionnelles proposées?

Oui Non

Motivation éventuelle

8. Voyez-vous un autre besoin d'intervenir dans ce domaine ou d'autres moyens d'agir?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Retournez-nous vos réponses jusqu'au 20 décembre 2013:

UDC Suisse
Secrétariat général
Code postal 8252
3001 Berne

Tél.: 031 300 58 58
Fax: 031 300 58 59
E-Mail: gs@svp.ch
www.udc.ch

Le conseiller fédéral PLR Burkhalter veut des **juges étrangers**

En cas de litige avec l'UE, la Cour européenne des droits de l'homme devrait jouer l'arbitre. La majorité du Conseil fédéral est prête à céder le pouvoir d'autodétermination de la Suisse : un acte de sabotage qui affaiblit directement la démocratie directe.



Peter Keller, conseiller national de Nidwald, est un expert de la politique étrangère et du droit international. Il s'exprime régulièrement sur ce sujet, comme ici lors d'une conférence publique organisée à Stans (NW).

Il est en quelque sorte le directeur général de la politique étrangère suisse. Yves Rossier, numéro un du Département fédéral du conseiller fédéral Didier Burkhalter (FDP), a pour mission de défendre les intérêts de la Suisse à l'étranger. En l'occurrence, il s'agit avant tout des intérêts de la Suisse vis-à-vis de l'Union européenne.

Or ce même secrétaire d'État, dans une interview publiée dans le 19 mai 2013 dans l'édition dominicale de la NZZ, a déclaré qu'il trouvait « logique » que « seul le tribunal suprême de l'UE puisse juger de l'interprétation du droit de l'Union européenne ». Autrement dit, si la Suisse et l'UE ne sont pas d'accord sur des questions juridiques

communes, alors il est « logique » pour le haut-fonctionnaire supervisé par Burkhalter, qu'un organe composé de juges de l'UE décide de ce qui est juste ou faux. La Suisse ne pourrait que se plier à leur décision.

C'est là que nous en sommes : le négociateur en chef (!) de la Suisse ne trouve rien à redire à une suprématie du droit étranger sur le droit suisse. Pour lui, il est « logique » que des décisions de juges étrangers aient la priorité sur le droit suisse. Voilà du moins le résultat que le secrétaire d'État Yves Rossier a ramené dans ses valises à la suite de ses pourparlers avec ses collègues de l'UE.

Le Conseil fédéral joue au chat et à la souris

On peut supposer qu'un secrétaire d'État n'émet que des déclarations dictées ou validées par son supérieur. Cet été, à l'occasion de la session parlementaire, j'ai donc souhaité demander au conseiller fédéral Didier Burkhalter si Rossier s'était vu confier un mandat de négociation par le Conseil fédéral et si M. Burkhalter lui-même trouvait « logique » que l'opinion d'une cour de justice européenne passe avant l'interprétation suisse du droit.

La réponse donnée par le ministre des affaires étrangères est tout aussi intéressante que typique : il n'aurait jamais été question de « négociations ». Seul un « dialogue technique » serait en cours avec l'UE et il n'existerait aucun mandat de négociation. Quant à savoir ce qu'il pensait des déclarations de son secrétaire d'État, M. Burkhalter a préféré éluder la question. C'était le 10 juin 2013.

Puis s'est ouvert le deuxième round du jeu du chat et de la souris : le 16 août,

« C'est là que nous en sommes : le négociateur en chef (!) de la Suisse ne trouve rien à redire à une suprématie du droit étranger sur le droit suisse. »

Peter Keller, conseiller national, Hergiswil (NW)

Burkhalter a déclaré aux médias : « Nous ne voulons pas de juges étrangers en dernière instance. » Une fois de plus, il s'est avéré que la prestation du ministre des affaires étrangères était avant tout une pirouette, puisque quelques jours plus tard à peine, le 21 août, le véritable sens de ses affirmations a été révélé :

dans l'éventualité d'un litige dans le cadre des accords bilatéraux, la Suisse devrait « consulter » la Cour de justice de l'Union européenne au sujet de l'interprétation.

« Consulter » signifie prendre des ordres

Quoi que l'on en pense : « consulter » veut dire ici prendre des ordres, mais exprimé de manière un peu plus diplomatique. Burkhalter et l'administration europhile savent que la majorité de la population ne veut pas de « juges étran-

« La majorité du Conseil fédéral veut se soumettre à une cour de justice étrangère. La prochaine étape est la reprise du droit européen. »

Peter Keller, conseiller national, Hergiswil (NW)

gers », qu'elle refuse en d'autres termes de céder tranche par tranche notre pouvoir d'autodétermination.

En août, le Conseil fédéral au complet avait donc confié à Didier Burkhalter un « mandat de négociation » – et il est aujourd'hui clair que ce « mandat de négociation » ressemble furieusement à ce que M. Burkhalter niait encore en juin : dans les faits, les décisions des juges de l'UE doivent prévaloir sur notre jurisprudence Suisse. Le secrétaire d'État Yves Rossier était au moins un peu plus sincère que son chef sur ce point : interrogé au sujet de la Cour de justice de l'Union

européenne, il a admis en mai, en toute franchise : « Oui, ce sont des juges étrangers. »

Didier Burkhalter essaie de rassurer. « Il n'y a aucun automatisme s'agissant de la reprise du droit. » Néanmoins, la volonté de la majorité du Conseil fédéral veut une reprise « dynamique » du droit européen. En clair : nous concluons avec l'UE un contrat que celle-ci peut modifier unilatéralement, et nous reprenons les nouvelles dispositions. Pas automatiquement, mais dans les faits, un tel

contrat « dynamique » aboutit au même résultat. Signeriez-vous un contrat de bail dont le bailleur peut modifier les conditions quand bon lui semble ?

Pour conclure : la majorité du Conseil fédéral veut se soumettre à une cour de justice étrangère. La prochaine étape est la reprise du droit européen : d'abord « dynamique », puis automatique. Le Conseil fédéral œuvre à une adhésion à l'UE par la petite porte. L'UDC se doit d'agir : le droit suisse doit primer sur tout droit étranger. C'est la seule manière de préserver notre démocratie unique.



par *Peter Keller, conseiller national, Hergiswil (NW)*

Citation

Selon la conception de la CEDH, la protection des droits de l'homme comprend notamment :

« Le droit de se faire payer par l'Etat un changement de sexe »

Arrêt de la CEDH du 8 janvier 2009

Zoom

L'arrêt du Tribunal fédéral du 12 octobre 2012 a conforté le Conseil fédéral dans son intention de ne pas appliquer l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels.



Chiffre

50%

Selon des estimations, le 30 à 50% de l'ensemble du droit fédéral est aujourd'hui influencé par le droit UE.

De quoi s'agit-il?



Le Conseil fédéral a émis le 21 août 2013 un projet de mandat pour négocier avec l'UE un accord-cadre sur des questions institutionnelles. Ce rattachement institutionnel à l'UE vise à régler la reprise automatique du droit

européen et de l'interprétation juridique, la surveillance des accords et les mécanismes de règlement des litiges.

Le Conseil fédéral propose de laisser les questions d'interprétation à la Cour de justice européenne. Ainsi, ce tribunal étranger, conçu pour favoriser l'intégration européenne, se voit octroyer la compétence de statuer en dernière instance sur des questions d'interprétation et

devient de facto l'instance judiciaire suprême aussi pour la Suisse.

Le mandat de négociation est actuellement en phase de consultation, ce qui signifie que les cantons et les Commissions de politique étrangère de l'Assemblée fédérale peuvent s'exprimer à son sujet. Le Conseil fédéral veut toutefois entamer au plus vite les négociations et promet que le peuple aura l'occasion de s'exprimer ultérieurement.

L'intégration commence dans le cœur

Par sa nature même, l'être humain est destiné à s'adapter en permanence. Depuis notre naissance, ce n'est pas le monde qui s'adapte à nos besoins et à nos attentes, mais nous-mêmes qui nous adaptons à la vie sur Terre. Il en va de même d'un immigré : c'est à lui de s'intégrer dans le pays qui l'accueille.

Les immigrés qui refusent d'apprendre la langue parlée à leur lieu de domicile, qui ne respectent pas l'ordre juridique suisse ni les mœurs locales et qui vivent aux frais de l'État n'ont aucune volonté d'intégration et n'ont rien à faire en Suisse ! Aucune entreprise dans le monde n'engagerait quelqu'un qui ne veut pas travailler pour elle. De même, l'État se doit d'expulser toute personne qui ne fait que générer des frais inutiles et ne veut pas s'intégrer.

Toutes tentatives étatiques de corriger les dysfonctionnements actuels à travers des programmes incitatifs, selon le « principe de l'arrosoir », sont condamnées à l'échec. Elles partent de la prémisse erronée que les personnes qui immigreront en Suisse ont simplement besoin d'aide pour réussir leur intégration. On oublie ici le facteur « humain ».



Yvette Estermann a immigré en Suisse depuis la Slovaquie il y a 20 ans. Depuis 2007, elle représente l'UDC au Conseil national.

La grande majorité des personnes qui s'installent en Suisse s'intègrent bien. Ces immigrés n'attendent pas que l'État vienne leur proposer un encadrement ni qu'il leur offre gratuitement tous les programmes d'intégration

imaginables. Ils prennent les choses en main et font de leur mieux pour se faire une place ! Et puis il y a les immigrés qui ne sont pas disposés à s'adapter et qui voient la Suisse comme un buffet en libre-service. Cette attitude nuit avant tout aux immigrés qui s'adaptent et s'intègrent correctement.

Cet été, c'était le vingtième anniversaire de mon arrivée en Suisse, depuis la Slovaquie. Pour moi, apprendre l'allemand et m'intégrer rapidement était la première priorité. Je voulais devenir dès que possible un membre à part entière de cette société ! Je n'avais certainement besoin de personne qui me dise qu'il était important de s'intégrer. L'intégration est en effet une question de volonté et commence dans le cœur.

par Yvette Estermann, conseillère nationale, Kriens (LU)



« Les études le démontrent : la recette d'une intégration réussie repose d'abord sur la propre volonté du nouvel arrivant. Financer de coûteux programmes pour des personnes non désireuses de s'intégrer revient à jeter l'argent par les fenêtres. Je suis convaincue que la clef du succès est fondée sur la volonté, l'engagement et le respect. Par ce principe, si je ne suis pas intégré dans ma propre culture, je ne le serai pas non plus dans une autre. Parler d'intégration c'est forcément parler d'ouverture avec des attentes réciproques. »

Marina Flores, conseillère générale, enseignante, Fribourg (FR)

À l'heure actuelle, on discute au niveau fédéral et dans les cantons de projets de loi exigeant exactement le contraire : la majorité de centre-gauche veut faire de l'intégration une tâche étatique et exige pour cela plus de réglementations et des dépenses accrues à tous les niveaux. Pour l'UDC cependant, les choses sont claires : l'intégration est l'affaire des immigrés. C'est pourquoi elle a émis un document de fond contenant un catalogue de revendications. Ce document et ses revendications sont disponibles sur le site www.udc.ch

IMPRESSUM

FRANC-PARLER | FRANC-PARLER est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 5'000 | Éditeur et rédaction: Stiftung SVP-Parteizeitung, Secrétariat général | Case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | franc-parler@udc.ch | www.udc.ch | Rédaction: Kevin Grangier | Crédit images: UDC Suisse, Regierungsrat André Rüeggesser, Dany Schär, Services du Parlement 3003 Berne, Peter Keller, Wikipedia.org

NON à une augmentation des impôts pour tous

Le 24 novembre 2013, nous voterons sur l'initiative 1:12 extrémiste des JS. Cette initiative nous concerne tous, directement ou indirectement. Chaque contribuable et chaque travailleur en ressentirait les effets dans son portemonnaie. Notre État social a besoin des hauts revenus. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que les générations futures, nos enfants et petits-enfants, puissent encore compter sur l'AVS.

C'est une obligation pour tout habitant dans notre merveilleux pays ! Ce que la génération de nos parents et grands-parents a fait doit nous motiver et nous encourager à nous investir encore davantage pour assurer à long terme le financement de la prévoyance vieillesse.

Des pertes chiffrées en milliards

L'initiative 1:12 des JS aurait non seulement pour effet d'affaiblir considérablement notre place économique, mais ferait automatiquement apparaître de gros trous dans les assurances-sociales et dans les recettes fiscales. Les Jeunes Socialistes semblent ignorer totalement la force du mécanisme de répartition, particulièrement dans le domaine de l'AVS, mais aussi dans notre système fiscal, en raison de la progression à froid.

Explication : En Suisse, ceux qui gagnent bien leur vie financent largement les impôts et l'État social. Les inévitables pertes résultant d'un plafonnement des salaires se chiffrent en milliards, gouffre qui devra être comblé avant tout par la classe moyenne et les PME. Il vaut donc la peine d'y regarder de plus près et de calculer soigneusement.

L'exemple de l'AVS

L'exemple de l'AVS illustre bien ce mécanisme. À partir d'un revenu de 84'000 francs, le salarié continue à payer des cotisations mais sa rente AVS future cesse d'augmenter. Pour tou-

tes les personnes qui gagnent plus de 84'000 francs, les cotisations supplémentaires n'ont que le caractère d'une contribution sociale de solidarité, sans limite supérieure, versée directement à l'AVS. En bref : si l'on interdit les hauts salaires en Suisse, on ampute l'AVS d'une partie de ses moyens. Pour paraphraser l'ancien conseiller fédéral

qu'un exemple : les dix pour cent de travailleurs touchant les salaires les plus élevés paient près de 75 pour cent de l'impôt fédéral direct. Il en va de même de l'AVS. Un plafonnement des salaires engendrerait des pertes massives au niveau des assurances sociales. La NZZ a calculé que les cotisations AVS et AI perdues atteindraient 560 millions de francs par an. En 2012, une rente AVS en Suisse s'élevait à 1838 francs par mois. Concrètement, il manquerait chaque année une rente mensuelle de près de 300'000 bénéficiaires de rentes AVS et AI. Cette lacune ne serait pas sans conséquences pour les Suisses et les Suissesses : la classe moyenne et les PME seraient les premières à passer à la caisse pour compenser ces manques excédant 1,5 milliard de francs par an, par le biais d'une augmentation des impôts et cotisations.

Je suis convaincu que les générations futures nous seront reconnaissantes de cette vision à long terme !

C'est pourquoi, en tant qu'homme politique spécialiste des affaires sociales, je dirai NON le 24 novembre 2013 à la nuisible initiative 1:12.



socialiste Hans-Peter Tschudi : « Les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches. »

L'effet important de la répartition

À travers les assurances sociales et les impôts, les milliards de francs versés par les contribuables à hauts revenus sont répartis entre les personnes à revenus plus modestes. Pour ne citer



par Jürg Stahl, conseiller national, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, Brütten (ZH)

Affaiblir la Suisse?



- L'armée de milice volontaire est une illusion.
- Le modèle de société qui a fait le succès de la Suisse sera détruit.
- La sécurité du pays et de la population n'est plus garantie.
- L'objectif est la suppression de l'armée.

Donc: le 22 septembre

NON

à l'initiative contre la sécurité
Non à la suppression de l'obligation



Ensemble pour la sécurité
www.initiative-contre-securite-non.ch



« L'Etat est un Frankenstein qui a **échappé** à ses maîtres »

M. Leyvraz, vous vous portez candidat au Conseil d'Etat avec vos costiers sous le slogan « Une équipe de choc ! », expliquez-nous en quoi consiste ce slogan ?

Genève somnole, anesthésiée par les petites combines des partis au pouvoir et l'affligeante médiocrité du plus mauvais Conseil d'Etat depuis des lustres. Un conseiller d'Etat PLR qui se bat dans une boîte de nuit et doit démissionner, une autre conseillère, du même parti, tellement peu efficace qu'on la change de département en milieu de législature, voilà ceux qui prétendent nous gouverner! Un grand coup de balai est nécessaire, un électrochoc pour changer les irresponsables actuels qui ont fait de Genève la ville de l'insécurité.

Aménagement du territoire, finances publiques, sécurité, mobilité. Genève ne manque pas de défis, quelles sont vos priorités et pourquoi ?

Tout est finance, pas d'argent, pas de réalisations. La dette abyssale de

15 milliards va peser sur les générations futures. Elle doit baisser. L'Etat de Genève est un Frankenstein qui a échappé à ses maîtres, un boulimique prêt à dévorer ses propres enfants. Il y a trop de fonctionnaires par rapport à la population. L'Etat doit impérativement maigrir, arrêter de se mêler de tout pour se consacrer aux tâches régaliennes.

Régulièrement, Genève est cité comme étant le mauvais élève de la Suisse, par exemple au sujet des écoles ou du chômage. Quelles sont vos recettes pour améliorer la situation ?

J'ai formé bien des apprentis dont le niveau à 16 ans était insuffisant. N'est-il donc plus possible, après 11 années d'une coûteuse scolarité, pour tout un chacun, de savoir lire et écrire correctement, de connaître son livret et les 4 opérations de base? Que l'école genevoise revienne à un peu de bon sens et abandonne les réformes gauchosocialistes d'un département trop longtemps en main socialiste.

Des dizaines de milliers de frontaliers travaillent à Genève où le taux de chômage est le plus élevé de Suisse, cherchez l'erreur! Il y a clairement un dumping salarial au détriment des chômeurs suisses; il faut leur donner la préférence dans nos entreprises.

Genève est victime d'un afflux important de travailleurs frontaliers. Est-ce que l'initiative « contre l'immigration de masse » est une solution adaptée aux yeux d'un Genevois ?

Le Canada et l'Australie se montrent intransigeants sur l'immigration, personne n'y trouve à redire. Mais quand l'UDC exige des règles strictes, c'est le scandale ! Notre développement, basé sur toujours plus d'habitants, n'est pas viable à long terme. Quel pays allons-nous léguer à nos enfants? Seront-ils plus heureux quand tout sera bétonné? Débat difficile à faire comprendre, car pour la première fois nous sommes confrontés à des limites physiques de territoire.

Eric Leyvraz en privé...

Votre citation favorite ?

« Le temps est un grand maître. Le malheur c'est qu'il tue ses élèves... » (Berlioz)

Votre livre de chevet ?

J'ai une trentaine de livres sur ma table de chevet...Je suis souvent dans la Légende des Siècles d'Hugo, j'aime apprendre des poésies de ce génie du souffle épique.

La personnalité avec qui vous souhaiteriez vous entretenir 1h ?

Le sublime ténor suédois Jussi Bjoerling, mort prématurément en 1960, que j'écoute avec la même émotion depuis 50 ans.

Votre plat favori ?

Un risotto, le vrai à l'italienne, avec du riz Carnaroli.



Eric Leyvraz, 67 ans, est vigneron à Peissy, marié, 4 enfants. Il est Député et ancien président du Grand Conseil.

L'initiative socialiste 1:12
pousse à supprimer des emplois modestes en Suisse et
à transférer à l'étranger des emplois bien payés. Cela
provoquera des **pertes massives pour l'AVS.**

L'initiative extrémiste des jeunes socialistes
(Votation du 24 novembre) **est néfaste pour la Suisse!**

Avec l'initiative 1:12, l'AVS et l'AI perdront au moins 560 millions de francs par an. C'est l'équivalent de 300 000 rentes mensuelles. Les PME et la classe moyenne devront passer à la caisse.

sgv @ usam

Union suisse des arts et métiers usam, www.non-1a12.ch

**1:12
NON!**



Initiative pour les familles

Déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

www.initiative-familles.ch

**Nous vous invitons à participer activement à la campagne de
votation du 24 novembre.**

Envoyer des dépliants à vos amis et vos connaissances, les mettre dans les boîtes aux lettres du village, les distribuer aux stations, accrocher des affiches lors de manifestation dans le village. Ecrivez une lettre à l'éditeur, postez votre témoignage sur www.initiative-familles.ch, ...

Les bannières seront disponibles à partir de mi-octobre et envoyées directement à votre domicile.

C'est pourquoi, je commande dès à présent :

Quantité

- Flyer (A5)
- Affiche A3 (29,7cm x 42cm)
- Affiche F4 (format mondial) 89,5cm x 128cm
- Affiche candélabre env. 90cm x 110cm
- Je suis prêt à organiser un stand d'action
- Je soutiens financièrement l'initiative (PC: 30-8828-5)
(Les dons peuvent, dans une mesure limitée, être déduits des impôts cantonaux et fédéraux)



A envoyer à :

Nom/Prénom:

Adresse:

E-mail:

Tel./Natel:

Secrétariat général de l'UDC
Case postale 8252
3001 Berne
N° de Tél. 031/300'58'58
N° de fax: 031/300'58'59
E-mail: info@udc.ch